

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS
COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 16 avril, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers, à l'exception de Christiane ABGRALL et Valérie PAUL absentes excusées. La secrétaire de séance est Guénaëlle BORD

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

U.S.S.S.D Football	1150 euros
Entente sportive La Flèche Hanball	950 euros
Amicale Trouz-An-Dour	400 euros
U.N.C Soldats de France	120 euros
Coop Scolaire Ecole Publique	6700 euros
Association des Parents d'élèves	2440 euros
Au Bouillon de culture Bibliothèque	1300 euros
L'Atelier (travaux manuels)	40 euros
Accueil Centre de loisirs St Derrien/St Servais/Plouénéventer	7000 euros (subvention identique à 2014, un complément pourra être versé en fonction des chiffres communiqués par l'association)
Association des riverains de la B.A.N	200 euros
Secours Catholique secteur de Landivisiau	120 euros
Société communale de chasse	100 euros
Service remplacement du ponant	60 euros
Amicale donneurs de sang	50 euros
TOTAL	20 630 euros

Un crédit de 25 000.00 € a été inscrit au budget primitif 2015.

COMPÉTENCE URBANISME

La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) transfère à compter du 1^{er} juillet sa compétence urbanisme aux communes qui ont un POS (Plan d'Occupation des Sols) ou un PLU (Plan Local d'Urbanisme) et à compter du 1^{er} janvier 2017, pour les communes qui ont une carte communale. La CCPL, dans le cadre de la mutualisation, assurera les instructions des actes d'urbanisme.

DEMANDE DE FORFAITS SCOLAIRES

L'école Skol Diwan Landerne de LANDERNEAU demande une contribution de la commune pour les frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé dans cette école et habitant SAINT-SERVAIS. Le conseil municipal ne donne pas son accord.

BULLETIN MUNICIPAL

Une réflexion sur la distribution et le contenu du bulletin est en cours. Actuellement, le bulletin est distribué par la poste sauf en juin et décembre avec un contrat publiposte (le bulletin est considéré comme de la pub donc pas distribué dans toutes les boîtes aux lettres). Le conseil municipal décide de réduire le nombre de page.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL

Une personne souhaite acheter le terrain communal situé devant chez elle. Le conseil municipal donne son accord. On se renseigne pour la procédure à suivre. Les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de l'acheteur.

TELESURVEILLANCE

Une étude sur la télésurveillance est envisagée. Les devis sont en cours.

ARMORIQUE HABITAT

Lecture de l'acte de cession du terrain communal à Armorique Habitat.

QUESTIONS DIVERSES.

- ⤴ DETR 2015 : lecture du courrier de Monsieur Le Sous- Préfet. Aucune DETR ne sera accordée pour l'année 2015. Monsieur Le Maire lit son courrier de mécontentement. Les investissements prévus posent questions au vu du budget primitif 2015. Les élus réfléchissent sur les projets et ce point sera remis au prochain conseil.
- ⤴ Les contrats CAE se terminent le 31 août 2015. Le Maire donne des informations sur les orientations pour l'année scolaire prochaine. Le Maire propose d'y réfléchir pour le conseil prochain.
- ⤴ Journée cantonale le 3 juin 2015
- ⤴ L'Essor Breton le vendredi 8 mai
- ⤴ Prochaine réunion : le 21 mai 2015.